CERTIFICAT MEDICAL *ou* QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

COMMENT SAVOIR ?

Saison 2026-2027

QUEL DOCUMENT EST NECESSAIRE ?

Certificat médical ou questionnaire de santé ?

Rappel : un modèle spécifique de certificat est à utiliser pour le biathlon (*sauf biathlon laser)

<table>
<tr><th></th><th>Je suis mineur</th><th>Je suis majeur</th><th>Je fais du biathlon</th></tr>
<tr><td>Licence LOISIR</td><td rowspan="4">Questionnaire de santé « mineur »

Certificat médical obligatoire uniquement en cas de réponse positive à l'une ou plusieurs des questions du questionnaire</td><td rowspan="2">Ni certificat médical ni questionnaire de santé</td><td rowspan="4">Certificat médical de non contre-indication à la pratique du biathlon

Modèle de certificat médical à utiliser (à retrouver sur la BAO)</td></tr>
<tr><td>Licence DIRIGEANT</td></tr>
<tr><td>Licence COMPÉTITEUR</td><td rowspan="2">Questionnaire de santé « majeur »

Certificat médical obligatoire uniquement en cas de réponse positive à l'une ou plusieurs des questions du questionnaire</td></tr>
<tr><td>TICKET COURSE</td></tr>
</table>

Attention, le questionnaire de santé ne doit pas être récupéré par le club, il s'agit de données médicales confidentielles.
Seul le dernier feuillet de la notice d'informations licence doit être conservé par le club (hors prise de licence en ligne)

POUR ALLER PLUS LOIN : FICHES PRATIQUE « EN BREF »

À Retrouver sur la BAO ou cliquer sur l'image





Des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter :
gsaugneaut@ffs.fr – 04.50.51.98.75